



HAL
open science

Quelles initiatives locales possibles pour un développement durable ?

Fatma Rostom, Étienne Maclouf

► To cite this version:

Fatma Rostom, Étienne Maclouf. Quelles initiatives locales possibles pour un développement durable ?. Les Entretiens de l'Innovation Territoriale, Sep 2021, Poitiers, France. hal-03904152

HAL Id: hal-03904152

<https://hal.science/hal-03904152>

Submitted on 16 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

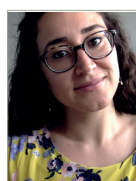
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



55

Quelles initiatives locales possibles pour un développement durable ?

L'exemple des systèmes agri-alimentaires alternatifs



FATMA ZAHRA ROSTOM,
CESCO UMR 7204 (Muséum national d'histoire naturelle),
Institut de la Transition Environnementale (Sorbonne Université)

ÉTIENNE MACLOUF¹
CEREGE (La Rochelle Université),
CESCO UMR 7204 (Muséum national d'histoire naturelle)

1. En septembre 2019, la France a publié sa feuille de route pour l'agenda 2030, fixant ses propres objectifs de développement durable. Ce programme, adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU, définit les 17 objectifs du développement durable (ODD) qui couvrent les différents enjeux du climat, de la biodiversité, de l'énergie, de l'eau mais aussi entre autres de la pauvreté, de l'égalité des genres et de la croissance économique. Au niveau européen, l'horizon d'action est fixé à 2050, avec le pacte vert pour l'Europe, une « stratégie de croissance » ayant pour objectifs la neutralité climatique du continent et le découplage entre sa croissance et son utilisation de ressources, tout en garantissant une « transition juste ». Ce plan d'action mise essentiellement sur une réponse technologique et industrielle aux questions environnementales, tout en fournissant un soutien financier à « ceux qui sont le plus touchés par la transition vers une économie verte »².

2. Pour répondre aux enjeux de durabilité, une coordination internationale est indispensable : le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité prennent leurs sources dans un phénomène mondial d'accélération et d'intensification d'activités anthropiques émettrices de gaz à effet de serre et de polluants, et destructrices d'habitats. La mise en œuvre de ces orientations nationales et supranationales repose cependant sur des dynamiques de développement local. Nous commencerons par rappeler les causes et les impacts des phénomènes naturels posant la question de la durabilité. Nous proposons ensuite de montrer le potentiel des initiatives publiques locales pour limiter les conséquences des changements en cours et pour dynamiser les activités économiques locales. Nous terminons cet article avec

la question suivante : de quelle manière les personnes engagées dans les politiques publiques locales peuvent-elles s'en saisir ?

1. Les dérèglements environnementaux : des phénomènes globaux, une « menace existentielle »

3. Afin d'appréhender correctement la notion de durabilité, il faut considérer les échelles spatiales et temporelles auxquelles les phénomènes se déroulent. Les géologues étudient la stratigraphie (les différentes couches géologiques) afin de dater les âges géologiques marqués par de grands bouleversements géophysiques ou des crises biologiques majeures. Nous vivons actuellement dans l'ère du Cénozoïque (depuis 66 millions d'années), dans la période du Quaternaire (depuis 2,58 millions d'années), à l'époque de l'Holocène (depuis 11 700 ans). Cet été, la Commission internationale de stratigraphie devrait statuer sur l'adoption d'une nouvelle époque géologique, l'Anthropocène, caractérisé par une intensification de l'activité de l'espèce humaine qui devient une force géophysique source de bouleversements majeurs. L'activité anthropique est effet telle qu'elle peut être détectée dans les dépôts sédimentaires et/ou glaciaires. L'idée a été actée par la communauté des géoscientifiques en 2016, et l'enjeu actuel est de trouver le « clou d'or » de cet âge, c'est-à-dire sa strate de référence enregistrés dans la croûte terrestre. Si le choix de ce point stratotypique fait débat, la communauté scientifique s'accorde sur les principaux phénomènes impliqués dans les changements profonds en cours.

4. Le premier phénomène est le changement climatique. L'équilibre climatique naturel est assuré par les gaz à effet de serre (GES) de l'atmosphère. La température de la Terre s'ajuste pour trouver un équilibre entre l'énergie du soleil absorbée en permanence et celle réémise sous forme de rayonnement infrarouge qui est absorbé par les GES. Si l'eau (vapeur et nuages) est

1. Auteur de l'ouvrage *Pourquoi les organisations industrielles ne sauveront pas la planète*. Édition Le Bord de l'Eau. Collection En Anthropocène, 2020.

2. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr.

l'élément qui contribue le plus à l'effet de serre non-anthropique, l'intensification de l'effet de serre depuis la révolution industrielle au XIX^e siècle est induite par les émissions d'autres GES dues aux activités anthropiques. Par exemple, le dioxyde de carbone (CO₂) atmosphérique contribue aux 2/3 de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation, cimenteries, etc.). Le méthane (CH₄) émis entre autres par les élevages de ruminants, ainsi que le protoxyde d'azote (N₂O) provenant des engrais azotés, y contribuent également de manière significative. En 2013, les émissions de GES dues à l'utilisation de l'énergie représentent 79 % des émissions françaises. L'agriculture/sylviculture y est la seconde source d'émission de GES, avec 16,1 % des émissions en 2013³. Les impacts de ce phénomène ne se limitent cependant pas à un pays ou un secteur donné : les émissions se répercutent sur l'ensemble de l'atmosphère et y restent stockées pendant plusieurs décennies voire plusieurs milliers d'années⁴.

5. Le deuxième phénomène majeur est l'érosion de la biodiversité, définie comme la variété de la vie sur Terre et comprenant le nombre d'espèces, leur variation génétique et l'interaction de ces formes de vie au sein d'écosystèmes complexes. Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié par l'IPBES en 2019 conclut qu'en moyenne, « 25 % des espèces appartenant aux groupes d'animaux et de végétaux évalués sont menacés, ce qui suggère qu'environ 1 million d'espèces sont déjà menacées d'extinction [...], à moins que des mesures ne soient prises pour réduire l'intensité des facteurs à l'origine de la perte de biodiversité »⁵, ces facteurs étant la perte et fragmentation des habitats, la surexploitation, les espèces invasives, les changements climatiques et les pollutions.

6. Les conséquences de ces phénomènes, eux-mêmes couplés, sont caractérisées par une grande incertitude du fait d'effets de seuil du type « boule de neige » qui risquent d'accélérer les tendances observées. C'est la compréhension de ces enjeux qui a amené la Commission européenne à parler de « menace existentielle ». Cette menace concerne particulièrement le secteur de l'alimentation. L'agriculture industrielle est en effet de plus en plus fragilisée par le changement climatique (risques climatiques, eau, assèchement et érosion des sols, déclin des auxiliaires). Elle amplifie de plus les conséquences de ce changement pour les populations humaines. Par exemple, les grandes surfaces cultivées entraînent des ruissellements qui empêchent les nappes phréatiques de se reconstituer, phénomène amplifié par la modification des précipitations, plus intenses et moins fréquentes. Le modèle industriel participe également à la pollution de l'air et de l'eau, entraînant des coûts pour les collectivités, notamment de traitement pour éliminer les pesticides.

2. Les initiatives locales : un potentiel d'adaptation pour les territoires

7. Il existe des formes d'organisation de la production alimentaire qui peuvent au contraire contribuer à la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. La neutralité carbone ne peut par exemple pas être atteinte sans des décisions de reforestation massives pour stocker le dioxyde de carbone atmosphérique. La diminution de l'artificialisation des sols est également requise pour assurer la préservation des écosystèmes et donc des services écosystémiques indispensables à la vie humaine. L'action publique locale constitue alors la clé de voûte des orientations à prendre, au vu de ses responsabilités en terme d'aménagement du territoire et d'affectation des sols, d'établissement de plans de développement régionaux et d'application de la politique agricole commune (stratégie « de la ferme à la fourchette »).

8. Certes, face à des dynamiques environnementales globales, les réponses locales n'auront pas d'effet perceptible indépendamment des autres territoires sur la planète. En revanche, il est possible de définir et d'analyser des actions locales qui visent à s'adapter aux changements en cours en limitant les conséquences à cette même échelle, tout en participant à la diminution des causes à l'échelle globale. En particulier, les territoires peuvent soutenir des initiatives favorisant les pratiques d'agroécologie, avec une série de bénéfices identifiés⁶ pour le développement économique et l'emploi :

- des exploitations moins intensives mais à l'équilibre financier⁷,
- une distribution et une transformation locales génératrices d'activités,
- une qualité esthétique des paysages pouvant soutenir l'éco-tourisme,
- une qualité fonctionnelle des paysages pour les écosystèmes et pour capter les précipitations et se protéger des crues,
- une qualité de l'eau évitant les coûts de traitement,
- une qualité de l'air protégeant la santé et source d'attractivité pour les résidents,
- une qualité et une sécurité de l'alimentation, également source d'attractivité.

9. Identifiées comme des dynamiques clés pour un développement soutenable, les « recompositions socio-territoriales »⁵ seront encouragées par des politiques nationales, mais reposent avant tout sur des initiatives locales. L'action publique joue ici un rôle de premier plan sans pour autant détenir des solutions clés-en-main, avec au moins deux grands défis. Premièrement, il faut créer les conditions favorables pour que des initiatives diverses et complémentaires puissent voir le jour et devenir pérennes. L'innovation se produisant principalement aux frontières des organisations, l'efficacité de

3. <http://www.donnees.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lesessentiels/climat/climat-effet-serre-secteur-france.htm>.

4. <https://www.ipcc.ch/reports/>.

5. <https://www.ipbes.net/global-assessment>.

6. <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/une-europe-agroecologique-en-2050-une-agriculture>.

7. Morel, Kevin et François Léger. *Aspirations, stratégies et compromis des micro-fermes maraîchères biologiques*, 2016. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01206302>.

L'action publique dépendra donc de sa capacité à entrer en relation avec une diversité de parties prenantes, entreprises, associations, établissements publics, et de métiers, comme l'agriculture, la restauration, la distribution, la transformation, l'éducation, la formation, la recherche, le tourisme, l'urbanisme... Elle dépendra aussi de l'inventivité des solutions d'appui ou de financements qui peuvent être très divers. Deuxièmement, il faut aussi sans cesse veiller à la cohérence et à l'efficacité des solutions soutenues, et leur suivi. En effet, il ne suffit pas de distribuer « en circuit court » par exemple pour garantir une bonne qualité écologique et climatique de la production. La diversité de ces circuits en fait un concept

ambivalent⁸ qui constitue une difficulté de discernement pour l'acteur local. Celui-ci sera également confronté à des arbitrages à la frontière de différents enjeux, comme par exemple le choix d'allocation de terres à la production d'énergie renouvelable. L'approche holistique des phénomènes (*OneHealth* par exemple), couplée à une intense activité d'observation et d'évaluation au cours de l'action, permettent de piloter, à vue, une démarche de transition durable à l'échelle d'un territoire.

8. A. Ouahab et É. Maclouf, *Diversity and Struggles in Critical Performativity. The Case of French Community-Supported (2019)*, *M@n@gement*, 22(4), 537-558.



56

Comment le sujet de la transition écologique prend toute sa place aujourd'hui ?

Traduction dans les projets menés par la ville / agglo de Poitiers



GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

SÉBASTIEN BARDET,
directeur général adjoint collectivité Grand Poitiers

1. La loi Notre a revu le découpage des régions et a fait perdre à Poitiers son statut de capitale régionale. Cette décision subie a été transformée en opportunité avec la possibilité qui était offerte à Grand Poitiers de prendre le statut de communauté urbaine et les compétences qui en découlaient.

2. Ainsi en plus des compétences déjà présentes, notamment en matière d'urbanisme, de mobilité, de gestion des déchets et de qualité de l'air, sont venues se rajouter :

- La contribution à la transition énergétique ;
- Le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie ;
- Les réseaux de chaleur et de froid ;
- Les concessions d'électricité et de gaz ;
- Les infrastructures de recharge de véhicule électrique ;

• La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

3. Avec l'extension du territoire et l'arrivée de nouvelles communes, il était essentiel de faire un diagnostic et de définir des objectifs communs.

4. L'année 2018 a été consacrée à l'élaboration d'un schéma directeur des énergies dont la stratégie a été reprise dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) délibéré en 2019, baisser de 25 % la consommation d'énergie et porter la part de la part des énergies renouvelables de 8 % à 38 % en 2030.

5. En parallèle de cette démarche, Grand Poitiers était engagé dans la labellisation Cit'ergie, un label européen soutenu par l'ADEME. Un audit détermine le potentiel de transition